

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'Intérieur DFI
3003 Berne

Par courrier électronique :
vernehmlassungen@blv.admin.ch

Paudex, le 6 novembre 2020
HE

Consultation: contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)»

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance de la consultation mentionnée en titre et souhaitons vous faire part de notre position. Le projet vise à modifier la législation sur la protection des animaux, celle sur l'agriculture et la politique commerciale; la politique environnementale et l'aménagement du territoire sont également concernés. Le bien-être des animaux, leur provenance et les méthodes de production des denrées alimentaires occupent une place importante dans les préoccupations du public et du monde politique, ce que nous partageons.

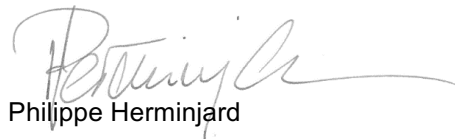
En ce qui concerne l'initiative elle-même, nous estimons que les mesures qu'elle prévoit vont au-delà du raisonnable et péjorent en cela les conditions de la production indigène, alors même l'initiative ne limite en rien (et encourage donc) l'importation de produits étrangers ne respectant pas de telles contraintes. En effet, aucun pays n'est aussi exigeant que la Suisse aujourd'hui en matière de bien-être animal pour les animaux de rente.

Quant au contre-projet, il prévoit de modifier – pour les animaux de rente exclusivement – l'art. 80, al.1 et 2bis Cst. afin de garantir leur bien-être sur les éléments suivants: leur hébergement, leurs sorties régulières et des conditions d'abattage respectueuses. Ces propositions sont conformes à l'art. 104, al. 3, let. b Cst. demandant à la Confédération d'encourager, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, des formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux. Cela étant, tout comme l'initiative, le contre-projet n'impose rien en matière de bien-être animal sur les produits importés, ce qui crée une concurrence déloyale sur le marché helvétique. Nous comprenons que les accords commerciaux ne peuvent être facilement remis en question, c'est pourquoi nous proposons de ne pas les modifier mais, en compensation, nous encourageons le Conseil fédéral à renforcer les mesures de promotion des ventes pour les produits indigènes. Des moyens financiers supplémentaires doivent être investis aux fins d'informer la population suisse sur les efforts entrepris par son agriculture pour le bien-être animal.

En conclusion, compte tenu des mesures peu réalistes de l'initiative, des sensibilités sociétales concernant le bien-être animal et des propositions raisonnables édictées dans le contre-projet, nous soutenons ce dernier tel que mis en consultation, sous réserve d'un renforcement des moyens financiers aux fins de promotion des ventes et de communication pour ce type de production.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal



Philippe Herminjard